



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

COMPTE-RENDU

PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LEONARD – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mme GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – M. LOAS – M. NOLLEAU – Mme BLAIZOT – MM. BLAIZOT – PAIS

ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD) – Mme RENARD (pouvoir à Mme DUBOST)
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Informations et communications diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'arrêté préfectoral autorisant la S.A.S. Cherbourg Terminal Vrac à exploiter un terminal charbonnier à Cherbourg-Octeville.

M. GOUREMAN informe le Conseil municipal de l'installation du premier défibrillateur à Tourlaville le 1^{er} avril 2010 ainsi que de la mise en place de formations dans le but de connaître son fonctionnement.

Décisions prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte-rendu

Monsieur le Maire rend compte qu'en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

1. Renouvellement du contrat de maintenance du progiciel « LOGIPOL » pour une durée d'un an du 23/12/2009 au 23/12/2010 pour un montant total de 487.97 € TTC
2. Rémunération de Monsieur Johan GAILLARD, régisseur son, à raison de 156 € pour son intervention à l'Espace Culturel Buisson le 05/02/2010
3. Rémunération de Monsieur Daniel PINEL, artiste musicien, à raison de 130 € par spectacle, les 04/02, 08/02 et 02/03/2010 dans les écoles de Jules Ferry maternelle et primaire et Ferdinand Buisson, soit un montant total de 390 € TTC.
4. Signature d'un contrat de cession avec BLUE LINE PRODUCTIONS pour un concert de Souad MASSI le 27/02/2010 à l'Espace Culturel Buisson pour un montant de 7 385 € TTC.
5. Signature d'un contrat de maintenance avec la société LIGER (Dardilly) pour le logiciel de la ludothèque de Tourlaville « LULO 03 » du 01/01/2010 au 31/12/2010 pour un montant de 567.38 € TTC.
6. Signature d'une convention avec l'association CLER « amour et famille », relative à la soirée conférence « Comment parler de sexualité avec son enfant et son adolescent » le 04/03/2010 pour un montant de 200 € TTC.
7. Acceptation de l'indemnité de 151.56 € proposée par l'assurance pour le début d'incendie de la haie à l'espace Georges Fatôme.
8. Avenant à la convention de mise à disposition d'un logement d'urgence suite à la fusion des associations ACAU et ADSEAM.
9. Acceptation de l'indemnité de 5 796.50 € proposée par l'assurance pour les dommages subis par l'auto laveuse de la piscine de Collignon.

10. Signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public avec la société Manche Télécom pour l'implantation d'un local NRO pour une durée de six ans moyennant une redevance annuelle fixe de 6 000 €.
11. Signature d'une convention avec le Groupe Astronomique Hague Querqueville relative à la mise à disposition à titre gracieux des locaux du centre multimédia Rousseau les 3, 10, 17 et 24 mars 2010 pour l'organisation de stages d'astronomie.
12. Signature d'une convention de partenariat avec l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire de la Manche relative au programme de prévention et d'éducation à la santé bucco-dentaire en faveur des classes de CP des écoles primaires publiques de Tourlaville pour un montant de 55 € de l'heure.
13. Signature d'un marché avec L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Manche à Saint-Lô pour une durée de 12 mois pour des formations professionnelles pour les différents services de la ville. Lot N° 1 : formations sauveteur secouriste du travail initiale pour un montant compris entre un minimum de 725 € TTC et un maximum de 2 175 € TTC et recyclage pour un montant compris entre un minimum de 3 330 € TTC et un maximum de 6 660 € TTC.
14. Signature d'un marché avec la société ORECA à Cherbourg-Octeville pour une durée de 12 mois pour des formations professionnelles pour les différents services de la ville. Lot N° 2 : formations incendies : équipier de première intervention pour un montant compris entre un minimum de 970 € TTC et un maximum de 2 425 € TTC et évacuation pour un montant compris entre un minimum de 385 € TTC et un maximum de 770 € TTC.
15. Signature d'un marché avec l'association Ecole Du Dos à Tourlaville pour une durée de 12 mois pour des formations professionnelles pour les différents services de la ville. Lot N° 3 : formations ergonomie : niveau 1 pour un montant compris entre un minimum de 1 920 € TTC et un maximum de 3 840 € TTC et niveau 2 pour un montant compris entre un minimum de 1 920 € TTC et un maximum de 3 840 € TTC.
16. Signature d'un marché avec la société CERAP à Cherbourg-Octeville pour une durée de 12 mois pour des formations professionnelles pour les différents services de la ville. Lot N° 4 : formations recyclage code de la route pour un montant compris entre un minimum de 757.06 € TTC et un maximum de 1 514.12 € TTC.
17. Signature d'un marché avec la société Forma-Cial à Tourlaville pour une durée de 12 mois pour des formations professionnelles pour les différents services de la ville. Lot N° 5 : sensibilisation aux risques électriques/produits d'entretien pour un montant compris entre un minimum de 382.72€ TTC et un maximum de 765.44 € TTC.
18. Signature d'un marché avec la société ORECA à Cherbourg-Octeville pour une durée de 12 mois pour des formations professionnelles pour les différents services de la ville. Lot N° 6 : formations électriques BO personnel non électricien pour un montant compris entre un minimum de 1 300 € TTC et un maximum de 2 600 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte

Projet d'agrandissement du cimetière – Appel à un expert hydrogéologue

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire appel à un expert hydrogéologue ainsi qu'à constituer le dossier de demande d'autorisation préfectorale et à procéder à la négociation pour l'acquisition des terrains ci-dessous :

- ❖ AK 163, terrain du Fay d'une superficie de 2 000 m² appartenant au Centre Communal d'Action Sociale,
- ❖ AK 166 et AK 80 d'une superficie de 8 478 m² et 5 907 m² appartenant à M. et Mme ERMISSE
- ❖ AK 67 d'une superficie de 488 m² appartenant à l'Etat et jouxtant le nouveau cimetière actuel.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial - Convention de mise à disposition d'un médecin référent à la Crèche – halte-garderie « Denis Cordonnier »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du docteur Hélène PAGES, assistante spécialiste du Centre Hospitalier du Cotentin de Cherbourg, pour la crèche halte-garderie « Denis Cordonnier » **à compter du 1^{er} avril 2010.**

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Le Conseil Municipal autorise la création d'un emploi à temps complet soit au grade d'adjoint technique de 1ère classe, soit au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, soit au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à effet du 1^{er} avril 2010, afin d'élargir les possibilités de recrutement pour le poste à pourvoir au Centre Technique des Espaces Verts.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial - Conditions de travail - Autorisations exceptionnelles d'absences, récupération et modulation du temps de travail

Le Conseil Municipal autorise les nouvelles conditions d'exercice des agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal autorise la validation des deux documents décrits ci-dessous à effet du **1^{er} avril 2010** :

- les autorisations d'absence concernant la famille et la carrière
- la récupération et la modulation du temps de travail avec des mesures permettant de répondre à la mission de service public tout en faisant face aux besoins spécifiques de la collectivité, dans une transparence et avec un système le plus égalitaire possible.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Relais Assistantes Maternelles - Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche

Le Conseil Municipal autorise la passation de deux conventions avec la CAF de la Manche concernant la nouvelle organisation du Relais Assistantes Maternelles conformément aux deux contrats de projet validés et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Restaurant scolaire - Année 2010/2011 – Révision des tarifs

Le Conseil Municipal accepte de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2010/2011 tels que définis ci-dessous :

Instituteurs et enfants hors commune :	5,38 €
Revenus du ménage supérieurs à 1850 € par mois :	
- pour 1 ou plusieurs enfants	4,66 €
Revenus du ménage compris entre 1470 et 1850 € par mois :	
- pour 1 ou plusieurs enfants	4,46 €
Revenus du ménage compris entre 1200 et 1470 € par mois :	
- 1 ^{er} enfant	4,02 €
- 2 ^{ème} enfant	3,58 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	3,10 €
Revenus du ménage compris entre 910 et 1200 € par mois :	
- 1 ^{er} enfant	3,49 €
- 2 ^{ème} enfant	3,00 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	2,64 €
Revenus inférieurs à 910 € par mois :	
- 1 ^{er} enfant	2,69 €
- 2 ^{ème} enfant	2,42 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	2,14 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Accueil périscolaire – Année 2010/2011 – Révision des tarifs

Le Conseil Municipal accepte de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire tels que définis ci-dessous pour l'année scolaire 2010/2011 :

1/ Pour 1h d'accueil à compter du 1er septembre 2010

- revenus du ménage inférieurs à 915 €

- 1^{er} enfant : 1,65 €
- à partir du 2^{ème} enfant : 1,45 € par enfant

- revenus du ménage compris entre 915 et 1 470 €

- 1^{er} enfant : 1,98 €
- à partir du 2^{ème} enfant : 1,70 €

- revenus du ménage supérieurs à 1 470 € et enfants hors commune

- 1^{er} enfant : 2,30 €
- à partir du 2^{ème} enfant : 2,15 €

2/ Pour 1h30 d'accueil à compter du 1er septembre 2010

- revenus du ménage inférieurs à 915 €

- 1^{er} enfant : 2,48 €
- à partir du 2^{ème} enfant : 2,20 € par enfant

- revenus du ménage compris entre 915 et 1 470 €

- 1^{er} enfant : 2,94 €
- à partir du 2^{ème} enfant : 2,57 € par enfant

- revenus du ménage supérieurs à 1 470 € et enfants hors commune

- 1^{er} enfant : 3,45 €
- à partir du 2^{ème} enfant : 3,20 € par enfant

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) - Année 2010 – Révision des tarifs

Le Conseil Municipal accepte de fixer les tarifs des centres aérés municipaux pour l'été 2010 tels que définis ci-dessous :

1/ Augmentation des tarifs allocataires et non allocataires

A/ JOURNEE ENTIERE

Participation hebdomadaire des parents par enfant

- 42,00 €. pour les familles du régime général de la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche, de la Mutualité Sociale Agricole ou de la Caisse d'Allocations Familiales de la Pêche Maritime et 21,00 € à partir du 3^e enfant dans le cadre de fréquentations simultanées (soit par jour 8,40 € pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant et 4,20 € pour le 3^{ème})
- 55,00 € pour les familles hors régime général des organismes ci-dessus désignés et 27,50 € à partir du 3^e enfant dans le cadre de fréquentations simultanées (soit par jour 11,00 € pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant et 5,50 € pour le 3^{ème} enfant)

- Une majoration de 17,25 € sera appliquée par semaine de fréquentation, aux participants domiciliés hors Tourlaville (soit 3,45 € par jour)

B/ APRES-MIDI SEULEMENT (pour le centre aéré maternel – du lundi au vendredi inclus)

Participation hebdomadaire des parents par enfant : 26,00 € et 34,10 € selon les mêmes modalités que les participations pour journées complètes - pas de mesures particulières à partir d'un éventuel 3^e enfant

- (soit 5,20 € par jour pour les ressortissants du régime général et 6,80 € pour les non ressortissants)
- Une majoration de 9,25 € sera appliquée par semaine de fréquentation, aux participants domiciliés hors Tourlaville (soit 1,85 € par jour)

2/ Tarifs pour les titulaires de la "carte loisirs", conformément à la convention passée avec la CAF de la Manche

Quotient familial	Tarif par enfant		
Tranche A	Journée	Avec repas	4,00 €
	½ journée	Sans repas	1,80 €
Tranche B	Journée	Avec repas	5,50 €
	½ journée	Sans repas	3,00 €

Les tarifs sont appliqués aux enfants sur présentation de la carte loisirs, quel que soit leur lieu de résidence (commune et hors commune).

Les tarifs ainsi indiqués sont diminués de 50 % à partir du deuxième enfant de la même famille s'inscrivant au CLSH à la même période.

3/ Participation aux mini-camps

Il est proposé de la fixer à :

- 19,30 € par jour pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant des familles du régime général et 9,65 € pour le 3^{ème} enfant
 - 21,70 € par jour pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant des familles non ressortissantes du régime général et 10,85 € pour le 3^{ème} enfant
 - une majoration de 3,35 € sera appliquée pour les participants domiciliés hors commune
- Les coupons mini-camps de la CAF sont acceptés.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Ludothèque – année 2010/2011 – Révision des tarifs

Le Conseil Municipal accepte de fixer les tarifs de la ludothèque comme indiqué ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2010 :

1/ Pour l'abonnement annuel des familles Tourlavillaises

- quotient familial inférieur ou égal à 185 € : gratuité après examen par le CCAS
- quotient familial de 185 à 275 € : 9,40 €
- quotient familial de 275 à 365 € : 13,25 €
- quotient familial de 365 à 455 € : 16,80 €
- quotient familial de 455 à 550 € : 26,50 €
- quotient familial égal ou supérieur à 550 € : 32,00 €

2/ Pour les structures de Tourlaville : l'abonnement est gratuit selon les modalités fixées par le règlement intérieur destiné aux structures.

3/ Pour les structures extérieures à Tourlaville : le montant de l'abonnement est de 31,00 €.

4/ Pour les familles ne résidant pas à Tourlaville : le quotient familial et les tarifs suivants seraient appliqués :

- quotient familial inférieur ou égal à 185 € : 6,10 €
- quotient familial de 185 à 275 € : 10,40 €
- quotient familial de 275 à 365 € : 14,50 €
- quotient familial de 365 à 455 € : 18,65 €
- quotient familial de 455 à 550 € : 29,00 €
- quotient familial égal ou supérieur à 550 € : 35,70 €

5/ L'emprunt d'un jeu ou d'un jouet donnera lieu, quel que soit le quotient familial, au versement d'une somme de :

Pour les petits jeux et jouets, durée de 3 semaines :

- 1,50 € pour les familles Tourlavillaises
- 1,65 € pour les familles résidant hors de Tourlaville
- gratuit pour les structures Tourlavillaises
- 1,65 € pour les structures extérieures à Tourlaville

Pour les grands jeux, durée d'une semaine :

- 5,70 € par jeu pour les familles ou structures tourlavillaises
- 8,00 € par jeu pour les familles ou structures non tourlavillaises

6/ Pénalités de retard : 0,50 € par jour de retard et par jeu ou jouet

7/ Remboursement des jeux ou jouets endommagés

- Si le jouet ou jeu est réparable, le coût de la réparation sera réclamé aux parents
- Si le jouet ou jeu est hors d'usage, la famille devra rembourser 50 % du prix du jouet neuf

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Aide communale au ravalement de façades de logements – Attribution de subventions

Le Conseil Municipal autorise l'octroi de subventions dans le cadre de l'aide communale aux ravalements de façades de logements.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Piscine – remboursement de cours d'aquagym

Le Conseil Municipal accepte de procéder au remboursement des cours d'aquagym du 2^{ème} semestre 2009/2010, soit 79,80 €, au profit de Madame Nicole GIFFARD.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Participation de la Ville au titre de l'année 2010

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'annexe à la convention confirmant l'adhésion de Tourlaville au FSL, et fixant le montant de la participation financière de la commune à 15 393,60 €.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) – Participation de la Ville au titre de l'année 2010

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention confirmant l'adhésion de Tourlaville au FAJD, et fixant le montant de la participation financière de la commune à 3 933,92 €.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Acquisition et installation d'un skate parc – Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus large possible auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Transfert des biens de l'Entente Scolaire Intercommunale de Tourlaville (E.S.I.T.) à la ville

Le Conseil Municipal autorise le transfert des biens énumérés ci-dessous de l'ESIT à la Ville de Tourlaville :

- un micro-ordinateur (n° d'inventaire : 2005000)
- 3 sièges Gosho (n° d'inventaire : 2006000)
- un bureau, 2 caissons et un siège (n° d'inventaire : 2006003)
- 3 écrans d'ordinateur (n° d'inventaire : 2007001).

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Compte Administratif 2009

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2009.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Affectation des résultats de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal autorise l'affectation des résultats comme suit : 615 586.99 € à la section d'investissement et 230 000.00 € à la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2010.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Budget Primitif 2010

Mme SEBIRE présente le rapport qui a été établi sur le Budget Primitif 2010. Ce rapport a été adressé au préalable à chaque Conseiller Municipal.

Intervention de Martine FATOME au nom du MRC (Mouvement Républicain et Citoyen)

Je pourrais presque reprendre mot pour mot mon intervention de l'an dernier au moment du vote du budget et bien sûr, cela eût été très surprenant, il n'y a aucune amélioration depuis notre débat d'orientations budgétaires au début de ce mois : c'est dire à quel point nous sommes encore au creux de la vague de cette crise économique qui nous colle aux talons.

Une fois de plus, il faut se résoudre à demander davantage encore à ceux qui sont déjà soumis aux mesures d'économie drastiques imposées d'en haut.

C'est pourquoi, malgré l'augmentation de nos taux d'imposition, (et sachant que seuls les plus démunis n'y seront pas soumis, et heureusement !), parce qu'il permettra de mener à bien notre programme d'investissement raisonnable et raisonné, et qu'il contribuera aussi à renforcer notre économie locale, le MRC votera ce budget 2010.

Intervention au nom de Mme BLAIZOT, M. PAÏS, et M. BLAIZOT.

Suite au silence de M. NOLLEAU lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons souhaité nous exprimer en notre nom. Ainsi, je vais vous présenter l'avis de Mme BLAIZOT, M. PAÏS et moi-même concernant ce budget 2010.

On ne peut nier les efforts de maîtrise des dépenses de la Ville. Toutefois, certains points restent problématiques et méritent toute notre attention :

* Les frais de personnel, s'ils sont proches de la moyenne des communes de même strate, restent élevés et vont continuer à augmenter. Il faudrait les stabiliser, voire les diminuer dans la mesure du possible sans mettre en péril les services rendus à nos administrés.

* Les dépenses de certaines structures municipales, Buisson par exemple, ne sont que faiblement compensées. Même si l'objectif d'une municipalité n'est pas de faire des profits, elle doit aussi éviter des coûts de fonctionnement prohibitifs au regard du service rendu à la population.

* Certaines associations sportives et culturelles n'auraient-elles pas une gestion mal adaptée ? Leurs projets ou leurs frais généraux sont-ils vraiment optimisés ? L'attribution des subventions devrait se faire en fonction de projets de proximité accessibles au plus grand nombre.

Il nous semble important de nous pencher sur ces différents éléments. En effet, les recettes de la Ville sont en diminution, en partie à cause du désengagement de l'Etat et de la réforme territoriale. On ne pourra pas augmenter à nouveau la pression fiscale sans mettre en difficulté des familles qui sont déjà fortement impactées.

Malheureusement, la politique de casse des communes risque de ne pas s'arrêter et va accentuer les difficultés d'équilibre des futurs budgets municipaux. Au-delà de ses imperfections, ce budget 2010 permet de poursuivre les efforts d'économie et de gestion, c'est pourquoi nous avons décidé de l'approuver.

Mme BLAIZOT annonce le scission du groupe « Equilibre à Tourlaville ».

Intervention de M. BURNOUF, Président du groupe socialiste et républicain

Un budget que nous, socialistes et républicains, voterons car il reflète par les chiffres, les orientations présentées ici même il y a quelques jours, où furent évoquées les problématiques entre le service dû au public par la municipalité et le désengagement perpétuel de l'Etat UMP.

Mais, je voudrais revenir sur le fait que si la Taxe Professionnelle n'avait pas été supprimée, il apparaît que Tourlaville augmente sa capacité financière, ce qui prouve, Monsieur le Maire, que lorsque l'on a une politique volontariste, lorsque l'on se bat sur le terrain jour après jour, lorsque l'on a à même de développer l'activité commerciale ou industrielle et de service sur son territoire, cela paie. Comme avec les citoyens, on est proche et disponible, à l'écoute des chefs d'entreprises, cela rapporte à la collectivité, pas uniquement par un apport financier mais également par la création d'emplois durables, non délocalisables, et par la proximité du service rendu à la population. C'est une politique du bon sens, du dialogue sans dogmatisme qui est citée en exemple et qui, encore une fois, consolide le présent et prépare l'avenir de Tourlaville

Conclusions de Monsieur le Maire :

Le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil Municipal du 04 mars 2010, a bien sûr, déjà mis en lumière les éléments constitutifs essentiels du budget primitif 2010 et ce rapport ne fait qu'en confirmer plus en détails les grandes lignes, dans un contexte qui, hélas, ne s'améliore pas. Nos craintes de 2009 demeurent et s'amplifient, les baisses des différentes recettes sont confirmées : dotations d'Etat, FDPTP, contrat enfance jeunesse de la CAF sont revus à la baisse et nous obligent à une rigueur extrême dans la gestion ainsi qu'à une poursuite des efforts d'économies dans tous les domaines et d'optimisation des recettes tarifaires et fiscales.

Dans ce contexte « serré », il faut insister sur la faible augmentation de la section de fonctionnement, 3.25 %, dans laquelle est incluse la nouvelle charge « petite enfance » transférée du CCAS à la ville avec des charges de personnel qui ne progressent qu'en fonction des obligations légales.

A noter l'augmentation sensible de nos bases de taxe professionnelle (hors TP de zone de compétence CUC) de 11.5 % qui confirme le bien fondé de notre politique d'accueil des entreprises et qui a pour conséquence de nous faire percevoir un produit supplémentaire de 94 000 € mais qui met aussi en évidence l'effet néfaste de la « réforme SARKOZY » de la Taxe Professionnelle puisque à cause de cette réforme un manque à gagner de plus de 50 000 € est constaté.

En matière d'investissement, 2010 verra se concrétiser le début des réalisations conformes aux engagements pris devant les Tourlavillais en 2008 : renouvellement urbain des Flamands, rénovation de l'école Voltaire, aménagement de la lande St Gabriel, travaux de rénovation des bâtiments et renouvellement du matériel, extension du cimetière, éclairage public et voirie rurale feront que, plus de 5 millions pris sur notre budget seront affectés à l'économie locale pour continuer de moderniser notre ville ainsi que d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens par la réalisation d'équipements de proximité.

C'est donc un budget 2010 SERRE et CONTRAINT compte-tenu d'une conjoncture économique qui ne s'améliore pas, mais aussi un budget DYNAMIQUE, TOURNE vers l'AVENIR et inscrit dans la SOLIDARITE que je vous demande d'adopter.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport et adopte le Budget Primitif 2010 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 19 482 871.00 €.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Budget Primitif 2010 – Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal vote le taux d'imposition des contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation	9.49 %
- Foncier bâti	15.57 %
- Foncier non bâti	40.64 %
- Taux relais de la cotisation foncière des entreprises	8.67 %

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Subventions Budget Primitif 2010

Le Conseil Municipal adopte l'attribution des subventions de fonctionnement énumérées ci-dessous :

<u>Art 657362 – Code fonctionnel 520 SCOM :</u>	
CCAS de Tourlaville	550 000.00 €
<u>Art 65738 – Code fonctionnel 64 CSOCIAL :</u>	
Crèche de l'Eglantine	119 980.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 020 MAIRIE :</u>	
MUTAME	2 324.28 €
Mutuelle Nationale Territoriale	136.15 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 024 FETES :</u>	
Comité des Fêtes et Régates du Becquet	6 000.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 024 PASSLOIS :</u>	
Club de Loisirs de Tourlaville (CLT) – Pass'Loisirs	4 870.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 025 ASSOC :</u>	
ADSEAM Le Cap (accueil de nuit)	5 000.00 €
ADSEAM Le Diapason	1 500.00 €
ADSEAM - Association pour la Coordination d'Accueil d'Urgence (Accueil de jour)	2 907.68 €
AFM Téléthon	200.00 €
Alcool Assistance La Croix d'Or de la Manche	150.00 €
Anciens Combattants et prisonniers de guerre 39-45 (ACPG)	500.00 €
Association Au Fil de l'Eau	3 030.00 €
Association d'Aide à l'Adaptation et à l'Intégration d'Enfants Déficiants Visuels	200.00 €
Association de Défense des Victimes de l'Amiante (ADEVA)	300.00 €
Association de Défense des Victimes de l'Amiante (ADEVA) - subvention exceptionnelle projet pédagogique sur amiante	100.00 €
Association des Jardins Familiaux de Tourlaville	1 000.00 €
Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin	150.00 €
Association des Résidents de l'EHPAD « La Sérénité »	350.00 €
Association du Registre des Cancers de la Manche	500.00 €
Association La Chaudrée	500.00 €
Association ORECA Service Cyclorec	622.00 €
Association pour la promotion des produits de la mer et du terroir	160.00 €
Association Prévention Routière	23.00 €
Association Soins Santé	1 000.00 €
ASTRE	100.00 €
Carrière 2000	762.00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	84.00 €
Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)	1 500.00 €
Comité de Défense des Usagers et Riverains du Port des Flamands	1 200.00 €
Croix Rouge Française	77.00 €
Domi'Kid (Garde d'enfants à domicile)	4 000.00 €
Les Restaurants du Cœur de la Manche	400.00 €
Maison de l'Emploi et de la Formation – Mission Locale du Cotentin	19 669.60 €
Rétina France	200.00 €
Secours Catholique	230.00 €
Secours Populaire	780.00 €
Secteur Action Gérontologique (SAG)	763.00 €
Société de Chasse Intercommunale « La Tourlavillaise »	150.00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) Fermanville	153.00 €
Sortir du Silence Association du Nord Cotentin contre les violences sexuelles	77.00 €
Union des Donneurs de Sang Bénévoles	50.00 €
UNAFAM (Familles de malades mentaux)	80.00 €
Union Nationale des Combattants (UNC)	120.00 €
Université Inter Ages de Basse-Normandie (APSU)	200.00 €
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)	77.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 211 ECOLEM :</u>	
Diverses coopératives écoles - Arbre de Noël	3 350.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 212 ECOLEP :</u>	
Diverses coopératives écoles - Arbre de Noël	4 530.00 €

<u>Art 6574 - Code fonctionnel 22 ECOLE2 :</u>	
Foyer Socio Educatif Collège Diderot (Prévention Santé)	1 000.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 255 ANNEXE :</u>	
Association Pass'Ecole - Traversée des enfants	10 000.00 €
Diverses Classes Nature et Patrimoine	8 400.00 €
Ecole Notre Dame - Traversée des enfants	1 860.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 255 ATE :</u>	
Club de Loisirs de Tourlaville (CLT) - ATE	14 890.00 €
Ecole Notre Dame	3 575.00 €
Ecole Saint Louis	1 925.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 33 CULTURE :</u>	
Ars Nova musique ancienne du Cotentin	200.00 €
Association Cherbourgeoise de la Défense de l'Art Lyrique (ACDAL)	200.00 €
Club de Loisirs de Tourlaville (CLT) - Char Fête du Printemps	150.00 €
NECNAM	5 000.00 €
Patronage Laïque Tourlaville Mielles (PLTM)	1 400.00 €
Sol'Air - école de cirque	100.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 40 SPORTS :</u>	
ADAE - Opération 1 2 3 A vous de jouer	792.00 €
Amicale Cycliste des 3 Jours de Cherbourg	1 500.00 €
Association Sportive Tourlavillaise (AST)	113 537.00 €
Association Sportive Tourlavillaise (AST) - Tour du Pays du Cotentin	2 000.00 €
Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin	1 750.00 €
Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin – Ocean racing	5 000.00 €
Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin – Aide à l'emploi	2 020.00 €
Club de Loisirs de Tourlaville (CLT) – Equipe 18 filles – Championnat de France	4 573.47 €
Club de Loisirs de Tourlaville (CLT) – Visites médicales	1 237.50 €
Ecole Voile et Vent	64 000.00 €
Ecole Voile et Vent – Aide à l'emploi	4 040.00 €
Patronage Laïc Tourlaville Basket (PLTB)	22 000.00 €
Patronage Laïc Tourlaville Basket (PLTB) – Aide à l'emploi	2 020.00 €
Pôle Plongée Normandie	2 000.00 €
Pôle Plongée Normandie – Aide à l'emploi	4 040.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 421 CENTREA :</u>	
Club de Loisirs de Tourlaville (CLT) - Récré Action	19 000.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 422 CLT :</u>	
Club de Loisirs de Tourlaville (CLT)	345 000.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 422 QUART :</u>	
Association AGIS FPH	2 500.00 €
Le Collectif des Quartiers	200.00 €
UAQT	200.00 €
Les Amis des Eglantines	200.00 €
<u>Art 6574 - Code fonctionnel 833 NATURE :</u>	
Diverses écoles de Tourlaville - animations Maison du Littoral	1 620.00 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité, étant précisé que les conseillers membres d'une association n'ont pas pris part au vote de la subvention concernant l'association dont ils sont membres.

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2009

I – ACQUISITIONS

néant

II – CESSIONS

- Cession d'une parcelle de terrain sise 53 rue du Moulin Guibert
- Cession d'une parcelle de terrain dans l'enceinte du stade Léo Lagrange à la Communauté Urbaine de Cherbourg
- Cession d'une emprise dans le cimetière à la Communauté Urbaine de Cherbourg (délibération du 11 avril 2008)

III. EN COURS DE REALISATION

Acquisitions :

- Acquisition des terrains de la batterie du Caplain et ses baraquements et ouvrage de la Lande Saint Maur appartenant au Ministère de la Défense (délibération du 11 avril 2008)
- Acquisition de 2 parcelles de terrain sises lieudit « les Pendans » appartenant à la ville de Cherbourg-Octeville (délibération du 16 décembre 2009)

Cessions :

- Cession d'une parcelle de terrain La Pièce de l'Etang au Syndicat des copropriétaires de la Résidence Lucas de Néhou (délibération du 26 juin 2006)
- Cession d'une parcelle de terrain secteur de Pontmarais à la Société NEXITY (délibération du 30 juin 2009)

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2009 tel que présenté ci-dessus.

La séance est levée à 19h55

Le Maire

André ROUXEL